

OBJET : FINANCEMENT DE  
L'AMENAGEMENT DU  
PORT DE PLAISANCE

14093 Le seize octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoint, M. FOUCHE, MM. MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux.

Représentés : M. REIX par M. LANOUE  
M. FONTANILLE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement satisfaisant des travaux du port, dont le financement de la 1ère tranche de 2 millions de francs avait été assuré comme suit :

- Subvention -	200.000 Fr
- Emprunt -	1.000.000 Fr
- Participation de la Ville -	800.000 Fr
Total .....	2.000.000 Fr

Il s'agit maintenant du financement de la deuxième tranche devenu urgent pour éviter toute interruption des travaux. Or, par suite du plan de stabilisation, la ville ne pourra obtenir de l'Etat pour cette deuxième tranche, ce qui met en cause la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cependant par lettre du 13 Octobre 1964 de M. le Commissaire Général au Tourisme M. le Maire a été informé qu'un emprunt de 1.400.000 Fr pourra être consenti à la Ville sur les fonds du F.D.E.S. ce qui doit permettre à la Caisse des Dépôts et Consignations d'accorder également un emprunt de 1.400.000 Fr

De ce fait la combinaison financière définitive pour l'aménagement du port serait la suivante :

1ère TRANCHE

- Participation de la Ville :	800.000 Fr	
- Subvention du Ministère des Travaux Publics :	200.000 Fr	
- Emprunt (1ère tranche)	1.000.000 Fr	
	<hr/>	
Total de la première tranche .....		2.000.000

2ème TRANCHE

- Emprunt sur les fonds du F.D.E.S. (assimilable à une subvention)	1.400.000 Fr	
- Prêt complémentaire de la Caisse des Dépôts et Consignations)	1.400.000 Fr	
	<hr/>	
Total de la deuxième tranche .....		2.800.000
		<hr/>
Total égal au montant du projet .....		4.800.000 Fr
		<hr/>

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- AUTORISE M. le MAIRE,

- à signer au nom et pour le compte de la ville le contrat relatif à un emprunt de 1.400.000 Fr (UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS) dans les conditions proposées par le Commissariat Général au Tourisme sur les fonds du F.D.E.S.

- à entreprendre toutes démarches et à accomplir toutes formalités pour la réalisation d'un emprunt complémentaire de 1.400.000 Fr auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les conditions exposées par le Commissariat Général au Tourisme dans sa lettre du 13 Octobre 1964.

- DECIDE d'inscrire chaque année au budget de la ville les annuités correspondant à ces deux emprunts, qui seront convertis, au moyen de centimes additionnels en cas d'insuffisance de revenus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

**APPROUVÉ**

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire,

ROCHEFORT-s/MER, le

3<sup>e</sup> OCT 1964

Le Sous-Préfet,



*[Handwritten signature of the Sous-Préfet]*



*[Handwritten signature of the Adjoint au Maire]*